BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1450

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

818 353 070 RCS Paris.
ALAN.
Forme : Société anonyme.
Capital : 2134857.70 EUR.
Adresse : 117, quai de Valmy, 75010 Paris.
Précédent propriétaire : 818 353 070 RCS Paris. **ALAN.**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : ALAN Forme : Société anonyme Adresse du siège : 117 quai de Valmy 75010 Paris Capital : 2134857.70 EUR Numéro unique d'identification : 818353070 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire de la scission : ALAN TECH Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 117 quai de Valmy 75010 Paris Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 908274236 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 25000000.00 EUR - passif de 0.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de l'Apport qui lui est consenti, le Bénéficiaire procèdera, sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives prévues dans le projet d'Apport Partiel d'Actif, à une augmentation de capital d'un montant nominal de 25.000.000 euros par émission de 250.000.000 actions ordinaires nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, assorties le cas échéant d'une prime d'apport. Conformément audit projet d'Apport Partiel d'Actif, les Parties conviennent de déterminer le nombre d'actions du Bénéficiaire à émettre en rémunération de l'Apport selon une parité d'échange basée sur la valeur nette comptable de la Branche Apportée par rapport à la valeur nette comptable du Bénéficiaire, tel qu'arrêtée au 31 décembre 2021. La valeur nette comptable du Bénéficiaire au 31 décembre 2021 s'élève à cent euros (100 €), soit une valeur par action de 0,01 euros, retenue pour le calcul de la parité d'échange. Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de scission : 30.06.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ALAN : 21.07.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ALAN TECH : 21.07.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..